



COMPTE-RENDU DE LA CAPL N°3 DU 26 JUIN 2017 AFFECTATIONS LOCALES CADRES C AU 1ER SEPTEMBRE 2017

La CAPL n°3 s'est ouverte par la lecture d'une liminaire que vous retrouverez sur notre site local : <http://www.financespubliques.cgt.fr/89>

A l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 24 janvier 2017
- Nouveau règlement intérieur des CAPL
- Mouvement local de mutation au 1^{er} septembre 2017
- Questions diverses

APPROBATION DU PV DU 24 JANVIER 2017

Le PV est adopté à l'unanimité.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Une présentation du nouveau règlement intérieur des CAP Locales nous a été faite.

Après le scrutin des élections professionnelles de 2014 auquel les agents ont montré leur attachement par une forte participation, la DGFIP balaie d'un revers de main, en cours de mandat, les modalités de fonctionnement de toutes les instances représentatives. Elle bafoue ainsi chaque vote exprimé.

Il en découle une réduction drastique des moyens pour les élus (temps de préparation et de compte rendu réduits, suppression des remboursements de frais pour les suppléants).

La CGT Finances Publiques condamne le passage en force de la Direction générale qui remet en cause les droits fondamentaux des élus. Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur Général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAP et de porter la défense des personnels (évaluation, mutation, etc.).

La CGT dénonce le fait que le secrétaire adjoint ne bénéficie pas des mêmes droits en CAPL par rapport au Comité Technique.

La CGT demande que ce règlement n'entre en vigueur que lors de la prochaine mandature. Le Président répond que ce règlement intérieur est non modifiable et d'application immédiate.

Nous avons bien entendu voté contre ce règlement intérieur comme l'ensemble des organisations syndicales.

MOUVEMENT LOCAL DE MUTATION

Comme chaque année dans cette CAPL, les organisations syndicales demandent la communication de l'affectation des agents ALD et détachés en catégorie C.

Bien que cette liste semble déjà « bouclée », le Président refuse de la communiquer, justifiant son choix par le fait que les affectations des ALD de catégorie C ne seront, comme à l'accoutumée, connues qu'à l'issue de la CAPL n° 2 (contrôleurs).

La CGT déplore que les agents C stagiaires arrivent ALD alors qu'il y a de nombreux postes vacants.

Après CAPL, ce sont 20 postes fixes C qui restent vacants au TAGERFIP (avant affectation des ALD).

Les affectations à l'issue du projet sont donc les suivantes :

RAN D'AUXERRE

Nadine MICHAUT : SIE AUXERRE (Régularisation prioritaire)
Pascale LOGEREOT : SPF1-Enregistrement (Régularisation prioritaire)
Christine RIGNAULT : SIE AUXERRE
Patricia MICHELETTA : Trésorerie TONNERRE
Micheline GUILLAUMIN : DIRECTION
Cyrielle AUGÉAT-MALTER : Paerie AUXERRE

18 postes restent vacants sur la RAN AUXERRE :

Filière Fiscale : 1 surnombre EDR, - 3 SIP ; -2 SIE ; -1 PRS ; -2 SPF1 ; 1 surnombre SIP Tonnerre

Filière gestion Publique : -1 DIR ; -3 TP Auxerre ; -3 EH -1 Paerie ; -1 Toucy ; -1 Vermenton, -1 Chablis ; -1 Tonnerre
(Mme LEJEUNE mise à disposition de la DDFIP compte dans l'effectif SIP-SIE Avallon)

(A. SENECHAL, ALD : Trésorerie AUXERRE-PONT - personne à mobilité réduite – Enfip au 12/6 avec prise de fonction le 31/07/2017)

RAN DE SENS

Jessica HIE : SIE SENS (Régularisation prioritaire)
Marcel TELLE : SIP SENS
Manon BAEZA : SIP SENS
Sébastien DELORME : Trésorerie PONT S/ YONNE
Jérôme MARCHESE : Trésorerie MIGENNES

2 postes fixes restent vacants sur la RAN SENS :

Filière Fiscale : -1 SIE ; -1 SPF

Filière gestion publique : Le DDFIP a choisi de geler le poste vacant à Charny compte-tenu de la baisse de charges du poste liée aux fusions des collectivités locales

Un vote global (sur l'ensemble du mouvement) a été prononcé :

La CGT Fip89 a voté **CONTRE** au regard des trop nombreuses vacances et de la pénurie d'emplois liée aux suppressions, comme malheureusement, à chaque mouvement local de mutation. Solidaires a également voté contre le mouvement et FO s'est abstenue.

Les élus en CAPL N° 3 : Pascal Dupuis, Yannick Borodacz, Aurélie Harnist
Nathalie Arnassand (expert)